



*Extrait du registre*  
**DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le 22 FEVRIER 2021**

**Date de convocation**

16/02/2021

L'an 2021, le 22 FEVRIER à 20 h

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en visioconférence en séance publique sous la présidence de Madame TETU-EDIN Brigitte, maire

**Date d'affichage de la délibération**

26/02/2021

**Etaient présents :**

Brigitte TETU-EDIN, Daniel REGNER, Sylvie RIBOT, Laurent CARTIER, Chantal REGNER, Aurélien DELHOMMEAU, Nathalie PLASSAIS, Pierre CERBELLE, Virginie HOUDOIN Alexandre HUBERT, Valérie PRUDHOMME, Michel JUDALET, Jacques TIMMERMAN, Patricia BESNIER, Benoît ANGELO

**Nombre de conseillers**

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

**Absent excusé :**

**Procurations :**

Néant

**Secrétaire de Séance :**

Alexandre HUBERT

Assistait également Sonia Boucontet, secrétaire

Ordre du jour :

- Présentation du programme de rénovation énergétique du groupe scolaire
- Demande de subvention pour audit énergétique
- Demande de financement de l'état (DETR, DSIL, DSIL relance)
- Demande de subvention au titre du plan de relance Régional
- Demande de subvention FIPD
- Présentation du rapport annuel 2019 sur l'activité communauté de communes
- Convention de maîtrise d'œuvre bâtiment 1 impasse de la Place
- Questions diverses

**Approbation, à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 21 Janvier 2021**

*Délibn°22-02-21-01*

**Demande de subvention au Département – audit énergétique des  
bâtiments  
Ecole primaire et Maternelle**

Il est proposé d'effectuer des audits énergétiques sur les bâtiments suivants :

- Ecole primaire et maternelle, en vue de travaux d'une réhabilitation énergétique

Dans les différents cas, ces audits sont à la fois :

- Un guide nécessaire pour choisir au mieux les travaux à entreprendre
- Prioriser l'ordre de rénovation des bâtiments
- Un préalable constitutif de dossiers de demande de subvention

Ces audits sont subventionnables à hauteur de 50% du coût HT, jusqu'à 1 500 € par audit par bâtiment.

*Aide accordée dans le cadre du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique), porté par la FNCCR et EDF en tant que porteur associé et obligé CEE. Le Département de la Sarthe, au sein du pôle Territoire d'énergie Pays de la Loire est lauréat du programme ACTEE CEDRE, financé par les CEE.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- Faire effectuer les audits énergétiques des bâtiments cités ci-dessus
- Retenir le bureau d'étude Airéo Energie pour effectuer cette prestation
- Solliciter l'aide du Conseil Départemental pour le financement de ces audits
- Autoriser le maire à signer tout document relatif à ce dossier

*Délibn°22-02-21-01*

<p style="text-align: center;"><b>Demande de subvention au Département – audit énergétique des bâtiments Bâtiment communal 1 impasse de la Place</b></p>
--

Il est proposé d'effectuer des audits énergétiques sur les bâtiments suivants :

- Bâtiment communal 1 impasse de la place, en vue de travaux d'une réhabilitation énergétique

Dans les différents cas, ces audits sont à la fois :

- Un guide nécessaire pour choisir au mieux les travaux à entreprendre
- Prioriser l'ordre de rénovation des bâtiments
- Un préalable constitutif de dossiers de demande de subvention

Ces audits sont subventionnables à hauteur de 50% du coût HT, jusqu'à 1 500 € par audit par bâtiment.

*Aide accordée dans le cadre du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique), porté par la FNCCR et EDF en tant que porteur associé et obligé CEE. Le Département de la Sarthe, au sein du pôle Territoire d'énergie Pays de la Loire est lauréat du programme ACTEE CEDRE, financé par les CEE.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- Faire effectuer les audits énergétiques des bâtiments cités ci-dessus
- Retenir le bureau d'étude Airéo Energie pour effectuer cette prestation pour un montant de 690 € HT
- Solliciter l'aide du Conseil Départemental pour le financement de ces audits
- Autoriser le maire à signer tout document relatif à ce dossier

Délibn°22-02-21-03

<p><b>Demande de financement de l'état</b>  <b>DETR, DSIL, DSIL Relance</b></p>
---

Dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et / ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'année 2021 le projet(s) susceptible d'être éligible est :

1 – Rénovation énergétique du groupe scolaire : école primaire et maternelle

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Total Dépenses/ou Dépenses Eligibles	Montant
Autofinancement	360 695.67 €	96 881.74 €
Fonds Européens (à préciser)		
DETR et/ou DSIL et/ou DSIL relance	319 458.00 €	176 074.80 €
FNADT		
Conseil Régional	360 695.67 €	72 139.13 €
Conseil Général		
Autre collectivité (à préciser)		
Fonds chaleur		15 600 €
<b>TOTAL</b>		<b>360 695.67 €</b>

Le conseil :

- autorise Madame le Maire à déposer une demande au titre de la DETR, DSIL, DSIL relance et/ou DSIL rénovation énergétique pour l'année 2021.

-atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours

-atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement

-atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

<b>Demande de subvention au titre du plan de relance Régional</b>
---

Dans le cadre du projet de rénovation énergétique de l'école primaire et maternelle, Madame Le Maire informe le conseil municipal que la collectivité peut prétendre à des subventions.

Origine des financements	Total Dépenses/ou Dépenses Eligibles	Montant
Autofinancement	360 695.67 €	96 881.74 €
Fonds Européens (à préciser)		
DETR et/ou DSIL et/ou DSIL relance	319 458.00 €	176 074.80 €
FNADT		
Conseil Régional	360 695.67 €	72 139.13 €
Conseil Général		
Autre collectivité (à préciser)		
Fonds chaleur		15 600 €
<b>TOTAL</b>		<b>360 695.67 €</b>

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire à déposer une demande au titre du plan de relance Régional
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

<b>Demande de subvention au titre FIPD (Fonds Interministériel de prévention de la délinquance)</b>
---

Dans le cadre de la sécurisation, Madame Le Maire informe le conseil municipal que la collectivité peut prétendre à des subventions. La collectivité souhaite sécuriser :

- le couloir primaire qui est actuellement en simple vitrage.
- la stade avec éventuellement l'installation d'une alarme, suite à 2 cambriolages en une année.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- SOLLICITE une subvention au titre du FIPD (Fonds Interministériel et prévention de la délinquance).

AUTORISE Madame Le Maire à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

## Rapport annuel 2019 sur l'activité de la communauté de communes

Madame le maire informe le conseil municipal que le rapport annuel 2019 sur l'activité de la communauté de communes a été transmis par voie dématérialisée à tous.

Aucune observation

## Honoraires de maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation du bâtiment 1 impasse de la Place

Dans le cadre du projet de réhabilitation du bâtiment 1 impasse de la place, consistant en la création d'une arrière salle au bar, sanitaires PMR et la création d'un logement duplex, la collectivité a fait appel à un maître d'œuvre.

Cette mission est composée de 2 phases :

- une phase suivi : honoraires sur la base de 5.5 % HT du montant HT des travaux avec un minimum forfaitaire de 6 500 € HT
- une phase conception : honoraires sur la base de 4.5 % HT du montant HT des travaux avec un minimum forfaitaire de 6 000 € HT.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette convention et autorise Madame le Maire à la signer.

### Informations diverses

**Virement de crédit** : En 2019, la collectivité a procédé à un rattachement de produit au compte 70611 pour un montant de 18 828.90 € avant la clôture du budget assainissement fin 2019.

Madame Le Maire informe de l'obligation de contrepasser cette écriture sur le budget principal en 2020.

Par ailleurs, la somme effectivement encaissée en 2020 s'élève à 12 121.85 € et est donc inférieure de 6 707.05 € par rapport aux produits rattachés.

Pour apurer le solde débiteur, il faut émettre un titre de 6707.05 € et un mandat au compte 6718 " autres charges exceptionnelles"

Il n'y a pas les crédits au chapitre 67 mais il y a des crédits au chapitre 022.

Madame la Maire a pris une décision de virement de crédit et en informe le conseil municipal :

Cpte 022	Dépenses imprévues	- 6707.05 €
Cpte 6718	Autres charges exceptionnelles	+ 6707.05 €

### **Projet panneaux photovoltaïques avec la communauté de Communes du Pays Sabolien**

Madame Le maire informe qu'un rendez-vous est fixé le 26 février 2021 à 10 h 30 en mairie de Vion avec la société JPEE afin de présenter le projet suite à la réunion qui a eu lieu au Mans.

### **Convention orchestre à l'école**

Madame Le Maire informe les conseillers de la convention « Orchestre à l'école » qui permet d'apprendre la musique de façon ludique sans être musicien. Cette convention a une durée de trois ans en partenariat avec la communauté de communes du Pays Sabolien, la commune et l'école. L'école serait partie prenante et les animations sont animées par les professeurs du Conservatoire de musique de Sablé.

**Machine à pain La Chapelle du Chêne** : Les travaux (électricité et dalle) ont été réalisés la semaine dernière. Il faut attendre le passage du consuel pour permettre l'installation de la machine.

**Elections départementales et Régionales** : Celles-ci sont prévues le 13 et 20 juin 2021.

**Fondation du patrimoine** : un membre de la fondation du patrimoine est passé sur la commune afin de vérifier l'état des croix et établir un rapport avant le lancement de la souscription publique.

**Modification signalisation** : Le panneau STOP en venant de la rue de de la promenade vers le bourg (route de Louailles) a été installé pour un montant de 257.72 €.

Le dossier concernant la mise en place de panneaux STOP en venant du bourg et de la Chapelle du chêne au carrefour de la Rue des Sapins n'ont pas été installés. Il semblerait que cela serait incompatible avec une bonne visibilité sur l'une des voies.

**Triflash camion** : Devis signé pour le remplacement du triflash sur le camion de la commune et un gyrophare pour la voiture pour un montant de 326.11 €.

**Révision tracteur tondeuse** : un devis a été signé pour un montant de 895 € pour la révision du tracteur tondeuse. Aucune révision depuis 2016. Le tracteur a 850 heures à son compteur.

**Commission fleurissement** : Devis validé pour un montant de 667 € auprès de la pépinière Genetay concernant des arbustes, arbres... pour la rue des Sapins, autour de l'église, au prieuré ...qui seront planté le lundi 1<sup>er</sup> mars avec la commission fleurissement et Sylvain.

**Fresque école** : Madame Le Maire informe que des devis ont été réalisés pour la création d'une fresque sur le pignon de l'école. Un devis s'élève à 1 900 € et le 2<sup>ème</sup> devis s'élève à 3 980 €. Les 2 maquettes sont complètement différentes.

Il sera nécessaire que les fissures sur le pignon soient bouchées et que le mur soit repeint avant. Madame Le Maire informe que l'Amicale des Parents d'élèves serait prête à participer mais elle n'a pas connaissance du montant de leur participation. Ces travaux seront à affiner pour leur réalisation.

**Commission marchés/commerces/artisans** : Madame Le Maire demande à cette commission de se réunir afin d'étudier la mise en place d'un marché de producteurs locaux dès le printemps.

**Dératisation des réseaux eaux usées** : Madame Le Maire informe que la dératisation des réseaux eaux usées est à la charge de la communauté de Communes du Pays Sabolien depuis le transfert de

l'assainissement. Pour information, la commune possède 87 bouches d'égout sur Vion, 50 sur la Chapelle du Chêne et 13 sur Châteauroux.

**Sécurisation Rue de la Pelleterie** : Le dossier est toujours en cours. Un devis a été signé auprès de Air & Géo pour un montant 1 140 TTC pour établir un relevé topographique afin que le bureau d'études de la Communauté de Communes du Pays Sabolien puisse réaliser le plan à transmettre pour validation au Conseil Départemental.

**Devis Homegraphik**

Le devis d'un montant de 443 € a été présenté au conseil municipal pour la réimpression de 150 brochures sur l'histoire de Vion. Il a été proposé une autre solution, à savoir l'adjoindre au prochain bulletin municipal.

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le Jeudi 25 mars à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.